



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 18 FÉVRIER 2020**

SCB
GREFFIER

P. D.
MAIRE

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Stanstead a eu lieu le **DIX-HUITÈME** jour du mois de **FÉVRIER** de l'an **DEUX MILLE VINGT**, à **SEIZE (16)** heures, à l'endroit habituels des sessions.

SONT PRÉSENTS Mesdames et Messieurs les conseillers suivants, à savoir :

Paul Stuart, Frances Bonenfant, Guy Ouellet, Joshua Richer et Hélène Hamel.

EST ABSENTE : *Deborah Bishop*

TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Philippe Dutil.

Le directeur général, M. Jean-Charles Bellemare, est également présent, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

Il n'y a aucune personne dans l'assistance.

1.0

OUVERTURE DE LA SÉANCE (1.0)

Monsieur le Maire déclare l'ouverture de la séance. Il est 16 heures. Il souhaite la bienvenue à l'assistance et aux membres du conseil.

La *Loi sur les cités et villes* prévoit que, préalablement à une assemblée extraordinaire du conseil, un avis de convocation indiquant sommairement les affaires qui seront soumises à cette séance doit être signifié à chaque membre du conseil au plus tard 24 heures ouvrables avant l'heure fixée pour le début de la séance. Tous les membres du conseil sont présents et affirment avoir reçu l'avis de convocation conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*.

2.0

2020-02-9748

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2.0)

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE

3.0

2020-02-9749

OCTROI DU MANDAT DE CONSTRUCTION / APPEL D'OFFRES SHE-00240624

Octroi du mandat de construction / appel d'offres SHE-00240624 (3.0)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a procédé à l'appel d'offres SHE-00240624 le 25 juin 2019 pour la mise- à-niveau de la station d'épuration des boues du secteur de Rock Island ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est financé par un règlement d'emprunt (no. 2019-06) et par une subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) du même ministère ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a reçu l'approbation du MAMH concernant le règlement d'emprunt numéro 2019-06 le 5 novembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE le début des travaux, initialement prévu à l'automne 2019, devra être reporté au printemps 2020 ;



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 18 FÉVRIER 2020**

SCB
GREFFIER

PS
MAIRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a demandé et obtenu une prolongation du cautionnement de la soumission reçue suite à l'appel d'offres du 25 juin qui augmente de 3% le coût total du projet ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a obtenu une confirmation écrite de la subvention de 2 751 450 \$ du programme PRIMEAU de la ministre de Affaires municipales et de l'Habitation le 3 février dernier ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead doit maintenant octroyer le contrat à l'entrepreneur Groupe Allen ;

*Il est proposé par Frances Bonenfant
Appuyé par Paul Stuart
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE les membres du conseil municipal acceptent d'octroyer le contrat de mise à niveau de la station d'épuration des boues du secteur de Rock Island au Groupe Allen, suite à l'appel d'offre SHE-00240624 de 6 266 136,25 \$ plus la majoration de 194 250,23 \$ suite à la prolongation de cautionnement ;

QUE les membres du conseil municipal autorisent le directeur général et le maire à signer le document de prolongation pour et au nom de la Ville de Stanstead ;

ADOPTÉE

4.0

REDDITION DE COMPTE : PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ELECTORALE (PPA-CE) - 2019-020

4.0
2020-02-9750

Reddition de compte : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) - 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

*Il est proposé par Paul Stuart
Appuyé par Guy Ouellet
Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)*

QUE le conseil de la Ville de Stanstead approuve les dépenses d'un montant de 24 838,88 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 18 FÉVRIER 2020**

SCB
GREFFIER

PLQ
MAIRE

5.0

**CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR ET D'AUTORISATION À SIGNER LES
EFFETS BANCAIRES À LA CAISSE DESJARDINS**

5.0

2020-02-9751

**Changement d'administrateur et d'autorisation à signer les effets bancaires à la Caisse
Desjardins (5.0)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Stanstead a adhéré à Accès D Affaires et à cette occasion a nommé M Jean-Charles Bellemare comme administratrice principale et que Mme Line Provencher se retrouve aussi parmi les administrateurs délégués;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de changer la personne désignée comme administratrice principale;

Il est proposé par Joshua Richer

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE Mme Line Provencher soit retirée de la liste des administrateurs et que Mme Chantal Charest soit désignée administratrice principale aux fins d'utilisation du service Accès D Affaires et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin.

QUE Mme Chantal Charest soit autorisée à signer pour et au nom de la Ville de Stanstead les effets bancaires.

ADOPTÉE

6.0

CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR AU REGISTRE DES ENTREPRISES (6.0)

6.0

2020-02-9752

Changement d'administrateur au Registre des entreprises (6.00)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Joshua Richer

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil municipal de la Ville de Stanstead accepte que les administrateurs devant apparaître au Registraire des entreprises soient Jean-Charles Bellemare, directeur général, Chantal Charest, trésorière et Philippe Dutil, maire;

DE retirer les noms de Karine Duhamel et Line Provencher, le cas échéant.

ADOPTÉE

7.0

**CHANGEMENT DE PERSONNES AUTORISÉES AUPRÈS DE L'AGENCE DU
REVENU DU CANADA (7.0)**

7.0

2020-02-9753

Changement de personnes autorisées auprès de l'Agence du revenu du Canada (7.0)

Il est proposé par Frances Bonenfant

Appuyé par Paul Stuart

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE le conseil municipal de la Ville de Stanstead autorise Mme Chantal Charest à agir à titre de représentante de la Ville de Stanstead auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC);

DE retirer les noms de Karine Duhamel et Line Provencher, le cas échéant.



VILLE DE / TOWN OF
Stanstead

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 18 FÉVRIER 2020**

SCB
GREFFIER

PLO
MAIRE

ADOPTÉE

8.0

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE (8.0)

Aucune question n'est posée.

9.0

2020-02-9754

LEVÉE DE LA SÉANCE (9.0)

Il est proposé par Guy Ouellet

Appuyé par Hélène Hamel

Et unanimement résolu par voix exprimées (5 pour, 0 contre)

QUE la séance soit levée, les sujets à l'ordre du jour ayant tous été traités. Il est 16H06.

ADOPTÉE

Respectueusement soumis,

Philippe Dutil,
Maire

Jean-Charles Bellemare,
Directeur général et greffier